



DANGER D'INCENDIE LORS DU BRICOLAGE

Dangers

On sous-estime le risque d'incendie et d'explosion lors de travaux et d'activités de bricolage chez soi. La poussière soulevée, les vapeurs de liquides et gaz inflammables peuvent très vite prendre feu sur une surface chaude ou par le jet d'étincelles. L'utilisation de liquides et gaz inflammables est particulièrement dangereuse.

Précautions à prendre

- Travaillez toujours dans un local bien aéré et éclairé.
- Ouvrez la fenêtre lorsque vous travaillez avec des vernis, des colles ou des sprays.
- Fermez les récipients contenant des liquides inflammables immédiatement après usage.
- Evitez toute source d'allumage (cigarettes, flamme nue, appareil électrique, etc.). Il y a risque d'explosion!
- Mettez toujours vos déchets dans un récipient incombustible.
- Ne manquez pas de débrancher les appareils électriques – poste à souder, fer à repasser, radiateur soufflant – avant de quitter la pièce.

Incendie à la suite de travaux de bricolage

Un incendie survenu vendredi soir dans l'atelier d'un immeuble a provoqué des dommages de 30 000 francs. Le locataire de l'atelier, âgé de 57 ans, a été incommodé par les dégagements de fumée et a dû se rendre à l'hôpital. Il avait quitté l'atelier peu après 17.15 heures. Lorsqu'il y est retourné deux heures plus tard, il a constaté que de la fumée s'en échappait. Les sapeurs-pompiers ont pu éteindre le feu rapidement, mais il y a quand même eu des dégâts dus à la fumée et à la suie. Selon les informations de la police cantonale, c'est un accumulateur défectueux, utilisé pour fabriquer des maquettes, qui est à l'origine de l'incendie.

Conseils supplémentaires
www.bfb-cipi.ch

Cipi Centre d'information pour la prévention des incendies